Pantin, le 21 mars 2024

Monsieur le Président,

lors de ses vœux 2024, notre Ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, se félicitait du fait que la France soit devenue « la nation la plus attractive pour les investissements en Europe, ayant su tirer le plein parti du Brexit et attirer à Paris les plus grands établissements financiers de la planète ».

Dans le même temps, le Ministre précisait que « le plus dur était à venir pour la dépense publique », dans un objectif de réduction rapide de la dette publique, avec l'annonce de coupes massives dans les dépenses publiques, aux contours encore bien imprécis.

Sans préjuger de l'opportunité de rejoindre dans le peloton de tête des pays les moins endettés des états également en lice pour les nominations au classement des meilleurs ETNC (États et Territoires Non Coopératifs), ou à la conception de la démocratie fluctuante, nous rappellerons qu'à notre sens, la réduction de la dette ne peut être l'alpha et l'omega des politiques publiques.

Alors que la DGFIP connaît un problème d'attractivité certain, nous pourrions partager la position du troisième personnage de l'État, Gérard Larcher, Président du Sénat, qui justifiait récemment la hausse des frais de mandat des sénateurs de 11 %, en s'appuyant sur une inflation qu'il chiffrait à 16,3 %.
Tirant la conséquence de ce raisonnement, nous serions ravis de voir notre Ministre se satisfaire bientôt que la DGFIP, et la Fonction Publique au sens large, redeviennent les débouchés professionnels les plus attractifs, en tirant les conséquences du contexte inflationniste, et en actant, entre autres, la fin de l'ère glaciaire pour les rémunérations des fonctionnaires.

A contrario, nous déplorons la stigmatisation de la fonction publique à laquelle se livre notre Ministre de l'Économie, en évoquant la lutte contre l'absentéisme de la fonction publique comme une des principales sources d'économies budgétaires.

Cet absentéisme, qui est moins élevé dans la Fonction Publique d'État que dans le secteur privé, a des causes objectives, qui ne se résoudront pas par la stigmatisation des personnels.

Si nous ne pourrons solutionner dans le cadre de la présente instance les problématiques d'attractivité de la fonction publique, nous pouvons agir à l'échelle de cette Formation Spécialisée sur les conditions de vie, de sécurité et de santé au travail des agents.

Dans ce cadre, nous seront présentés aujourd'hui deux outils de suivi, PREVACT'ION, ,nouvel applicatif de suivi de l'évaluation des risques professionnels, et Signalfip, nouvel outil de recueil des fiches de signalement.

Si ces deux outils doivent permettre un suivi en temps réel, nous ne souhaitons pas pour autant que soient abandonnés des points réguliers, associant les agents, les acteurs de prévention, mais également les représentants du personnel, dans le cadre de la présente instance.

Nous tenons notamment à souligner l'importance de la communication des fiches de signalement au fil de l'eau, aux représentants du personnel, pratiques des ex-CHSCT, que nous souhaitons voir perdurer.
Ces fiches peuvent en effet être symptomatiques de l'émergence de violences professionnelles, induites par certains modes d'organisation du travail.
La Formation Spécialisée de la DNEF nous apparaît ainsi pleinement dans son rôle, en application des grandes orientations ministérielles, pour participer à la protection des agents, en réduisant et

réparant les dommages causés dans le cadre de l'activité professionnelle des agents, et en prévenant le plus en amont possible l'émergence des risques.

Nous réitérons par ailleurs notre soutien aux acteurs de prévention que sont l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail ou le Médecin du travail, en saluant en particulier le travail effectué dans le cadre du projet de création de la BNI8 présenté ce jour.

Nous saluons également les formations mises en place par la Direction, grâce au budget alloué à la présente Formation Spécialisée, que nous continuerons à soutenir.
Nous rappelons enfin notre disponibilité pour effectuer, dans le cadre des compétences accordées par la décret de 2020 aux membres des formations spécialisées, des visites de sites, pour continuer d'assumer pleinement notre rôle.